



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU MARDI 10 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 3 mars, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT

Procuration : Yves SEVENIER à Martine POURRAT

Absents : Bruno CLIQUOT, Laurent MISSONIER

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rajoute deux points à l'ordre du jour :

- Feu d'artifice 2026
- Création de poste

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Approbation du CFU 2025 des budgets : communal, eau et assainissement
- Affectation du résultat 2025 des budgets : communal, eau et assainissement
- Subventions aux associations
- ONF

Désignation du secrétaire de séance

Madame POURRAT Martine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 24 février est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS

- Approbation du Compte Financier Unique 2025.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Martine POURRAT, Adjointe aux finances, approuve à l'unanimité (Madame le Maire ne vote pas) les comptes du budget principal et des budgets annexes et arrête les résultats définitifs suivants :

Budget principal (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 329 731.15€ en dépenses / 802 733.95€ en recettes
Investissement (dépenses sur l'année) : 406 920.73€ en dépenses / 337 965.09€ en recettes
Investissement (avec les Restes à réaliser) : 467 406.07€ en dépenses / 412 799.09€ en recettes

Budget Eau (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 30 018.34€ en dépenses / 30 354.80€ en recettes
Investissement : 8 782.98€ en dépenses / 46 687.73€ en recettes

Budget Assainissement (résultats cumulés) :

Fonctionnement : 1 881.50€ en dépenses / 7 855.67€ en recettes
Investissement : 0€ en dépenses / 24 021.68€ en recettes

• **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'affectation des résultats ci-après :

Budget principal

Excédent de fonctionnement reporté, soit : 418 395.82€
Déficit d'investissement reporté, soit : 54 606.98€

Budget Eau

Excédent de fonctionnement reporté, soit 336.46€
Excédent d'investissement reporté, soit 37 904.75€

Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement reporté, soit 5 974.17€
Excédent d'investissement reporté, soit 24 021.68€

Subventions aux associations 2026

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide d'allouer sur le budget primitif 2026 les subventions suivantes :

▪ Les Anciens Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	100€
▪ L'Association Culturelle et Sportive	2 083€
▪ L'ACS pour la Course des Monts du Haut-Livradois	500€
▪ Le Comité des Fêtes	1 600€
▪ Le Boléron	782€
▪ Le RPI	500€
▪ La FNACA	100€
▪ Le Collège de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ L'ADMR	500€
▪ Les Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain-l'Herm	500€
▪ Le Réseau Casadéen	100€

ONF

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet d'aménagement des forêts de la commune, présenté oralement par l'Office National des Forêts au Conseil Municipal du 24 février 2026.

Elle expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un **avis favorable** au projet d'aménagement proposé par l'ONF, en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Feu d'artifice 2026

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix du feu d'artifice pour la fête patronale présenté par la Société Etoile Artifices, et accepte le devis pour un montant de 3 310.00€ TTC.

Madame le Maire informe les élus que le feu d'artifice sera tiré comme l'année précédente sur la parcelle ZI 192, avec l'accord de la propriétaire.

Création de poste

Madame le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de créer un emploi d'agent technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison du remplacement de l'employé communal.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser la création d'un emploi permanent au grade d'agent technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent dans la commune, à compter du 4 mai 2026

Divers

- Madame le Maire informe les élus que, dans le cadre de l'élaboration du PLUIh Ambert Livradois Forez, la Chambre d'agriculture et la SAFER souhaitent associer les agriculteurs à la définition des enjeux pour le territoire dans ce domaine. Plusieurs réunions auront lieu sur le territoire.

Fin de la séance à 23h15

Véronique HAUVILLE,
Maire



Martine POURRAT
Secrétaire de séance

